



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMMUNE RURALE RANOMAFANA EST

Avis de Consultation Ouverte

N° 1/2025/COM/RAN/CP

1. Le **COMMUNE RURALE RANOMAFANA EST** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Travaux de construction du bureau de fokontany de Ranomafana Est.**".
Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix forfaitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Bureau Commune rurale RANOMAFANA EST**

Rue : **Route nationale numéro 2, pk 205**

Etage / Numero de Bureau : **1er. Etage porte 103**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré Porte 104 au 1er age du bureau de la Commune rurale Ranomafana Est et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **Porte 101 au 1er étage du bureau de la Commune rurale de Ranomafana Est** au plus tard le **01/09/2025 à 15 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- quatre cent mille Ariary (Ar400 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Commune Rurale Ranomafana Est

8. Une visite de lieu est **obligatoire**

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à Le 29/08/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics